



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Communication

Hôtel de Matignon, le 1er août 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Troisième épisode de forte chaleur depuis le début de l'été :
la mobilisation du Gouvernement, des services de l'Etat
et des collectivités territoriales se poursuit.**

Météo France a classé ce dimanche 31 juillet 5 départements du sud-est du pays (la Drôme, l'Ardèche, le Gard, le Vaucluse et les Pyrénées-Orientales) en vigilance orange canicule. Elisabeth BORNE, Première ministre, s'assure, avec l'ensemble du Gouvernement, de la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

Ce nouvel épisode de canicule s'étend progressivement par le sud de la France (Roussillon, Vallée du Rhône, ouest de la Provence). Le pic attendu est attendu pour mercredi 3 août, avec des maximales souvent supérieures ou égales à 35°C et des pointes à 39 ou 40 degrés dans le sud-ouest du pays.

Les personnes les plus vulnérables sont les premières à ressentir l'impact de la chaleur sur leur état de santé. Dans ce contexte, l'ensemble des acteurs sur les territoires doivent être mobilisés et diffuser largement les messages de prévention.

Les gestes de prévention pour réduire les impacts des fortes chaleurs sur la santé (hydratation régulière, maintien du logement au frais, éviter la consommation d'alcool, vigilance quant à la surveillance des baignades ...), doivent ainsi être suivis scrupuleusement. Il est également recommandé d'aménager les conditions et horaires pour les situations de travail en extérieur et de limiter les déplacements.

Une vigilance particulière est nécessaire pour les personnes les plus fragiles (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes dépendantes ou isolées, femmes enceintes, enfants en bas âge). Il est important de prendre régulièrement des nouvelles de ses proches. Les accueils collectifs de mineurs, en particulier en extérieur (camps) doivent également faire l'objet d'une vigilance particulière.

Enfin **les dispositions du plan ORSEC « gestion sanitaire des vagues de chaleur » sont activées par les préfets** en fonction des situations locales afin d'assurer la mobilisation et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs, en particulier des maires dont le rôle est essentiel (mise à disposition d'espaces rafraîchis, appel des personnes âgées) notamment depuis le début de la période estivale et les épisodes de forte chaleur rencontrés.

La Première ministre assurera un suivi régulier de la situation pour garantir l'entière mobilisation de chacun : services de l'Etat, collectivités territoriales, établissements de santé et médico-sociaux (notamment les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes), mais aussi entreprises les plus exposées au travail en extérieur et organisateurs d'évènements sportifs ou culturels notamment en extérieur.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – communication@pm.gouv.fr